



1^{er} trimestre de l'année scolaire : quelles sont les priorités des trésoriers d'Ogec en ce début d'année bien rempli ?

De la rentrée aux vacances de Noël, les trésoriers d'Ogec ont fort à faire pour remplir leur mission. Cette période est à la fois celle de la rétrospective, marquée par la clôture de l'exercice qui vient de se terminer, du présent, par l'actualisation du budget de l'exercice en cours, et tournée vers l'avenir, avec l'approbation des tarifs pour l'année suivante et la mise à jour du plan pluriannuel d'investissement.

Faisons le point sur le rôle du trésorier d'Ogec au premier trimestre de l'année scolaire, sur sa contribution au bon déroulement des opérations comptables et budgétaires, qui sont essentielles pour assurer une gestion rigoureuse des établissements scolaires.

Clôture des comptes de l'exercice 2020-21 : de multiples points de vigilance pour les trésoriers d'Ogec. En premier lieu, le trésorier d'Ogec a pris connaissance du calendrier des opérations de clôture comptable et s'informe auprès du chef d'établissement, en liaison avec le président d'Ogec, de l'avancée des opérations de fin d'année dites "opérations d'inventaire". Il est attentif au contrôle des opérations bancaires matérialisé par les états mensuels de rapprochement bancaire sur tous les comptes ouverts. Pour la clôture des comptes 2020-21, le trésorier d'Ogec est confronté à une difficulté inédite : celle de bien com-

prendre les impacts de la nouvelle réglementation comptable du secteur non-lucratif sur les comptes de l'Ogec, que ce soient les changements de méthode (subventions d'investissement, prêt à usage, contributions volontaires en nature, etc.) ou les nouveaux modèles de bilan, compte de résultat et annexe. Quels sont les principaux postes concernés ? Quelle présentation comparative avec les données 2019/2020 va être utilisée pour l'arrêté des comptes par le conseil d'administration ? Le rappel des données 2019/2020 telles qu'elles ont été approuvées par l'assemblée générale est nécessaire mais doit être complété par la fourniture des données 2019/2020 retraitées en appliquant les nouvelles règles comptables et de présentation. Si l'Ogec recourt aux services d'un expert-comptable, celui-ci facilitera la lecture et l'analyse des comptes 2020-21 par le trésorier d'Ogec, le chef d'établissement et le président d'Ogec. Le trésorier d'Ogec présente les comptes 2020/2021 qui sont soumis au conseil d'administration pour être arrêtés. L'étape d'arrêté des comptes est centrale, elle doit intervenir au plus tard fin novembre 2021, afin de respecter l'obligation réglementaire fixée par le code de l'éducation de transmission à la DDFIP (direction départementale des

Le parcours de formation des trésoriers d'Ogec comprend des cours en ligne¹ et des temps de partage entre pairs. Contactez votre fédération régionale ou départementale pour rejoindre la prochaine session de formation.

¹Vous pouvez commencer votre formation dès maintenant en suivant les cours en ligne destinés aux trésoriers d'Ogec : connectez-vous avec vos identifiants au portail Isidoor.



finances publiques), dans les 3 mois qui suivent la clôture, des résultats des secteurs sous contrat. La fédération départementale des Ogec, en tant que membre de droit de l'Ogec, peut apporter un accompagnement utile pour identifier les impacts de ces nouvelles règles comptables sur les ratios et indicateurs financiers figurant dans le dossier de gestion institutionnel de l'Ogec, édité grâce à l'application ISI Gestion. Le trésorier d'Ogec est chargé de rédiger le rapport financier lié à l'exercice 2020-21. Outre l'incidence du changement de réglementation comptable, la comparaison avec l'exercice précédent est aussi délicate à mener en raison des perturbations liées



la crise sanitaire, très fortes en 2019-20, certainement plus modérées en 2020-21. En sus des commentaires sur les documents comptables de synthèse, le trésorier d'Ogec est invité à fournir des indications sur l'évolution de la santé financière de l'Ogec grâce à l'analyse des ratios et indicateurs financiers recommandés par l'institution (capacité d'autofinancement

fonds de roulement, ratios de charges, structure financière...). Pour achever le processus de clôture des comptes 2020-21, il reste à les faire approuver par l'assemblée générale de l'Ogec, le cas échéant après contrôle par le commissaire aux comptes s'il y a un. Les assemblées générales des Ogec doivent être organisées au plus tôt, idéalement dès le mois de décembre 2021 et au plus tard en février 2022.

Actualisation du budget 2021-22 avec les effectifs de la rentrée et le contrôle budgétaire : le trésorier d'Ogec au cœur des prévisions et du contrôle des réalisations. L'élaboration du budget incombe au chef d'établissement, en lien avec le trésorier d'Ogec. La collaboration entre le chef d'établissement et le trésorier permet un travail d'analyse préalable à la présentation du budget au conseil d'administration en vue de sa validation. Le trésorier soutient le chef d'établissement qui présente le budget ajusté aux effectifs de rentrée. Il fait le rapprochement avec le projet éducatif de l'établissement, commente les hypothèses, informe sur les tarifs et les points saillants

Vous avez des questions sur les nouveaux modèles de bilan et compte de résultat ou le contenu de l'annexe ? Vous pouvez [revoir le webinar du 6 juillet consacré aux comptes annuels des Ogec 2020-21](#) et [télécharger le guide de rédaction de l'annexe dans l'espace documentaire d'ISI Gestion](#).



Il complète la présentation du budget avec les ratios et les indicateurs financiers prévisionnels (capacité d'autofinancement, coût du personnel, entretien des locaux, pédagogie, etc.). Il compare les prévisions aux années antérieures, aux moyennes et aux références institutionnelles. Outre l'actualisation du budget, la période de rentrée requiert également l'attention du trésorier d'Ogec sur le bon déroulement de la facturation des familles, la mise en place des prélèvements, le suivi des encaissements. À la fin du 1er trimestre scolaire, le trésorier s'assure que le premier point budgétaire est réalisé. C'est le chef d'établissement qui est chargé d'organiser le contrôle budgétaire ; il est recommandé d'effectuer le rapprochement entre les chiffres réels et le budget sur un rythme trimestriel, à défaut un arrêté intermédiaire semestriel est requis. Le trésorier est attentif aux risques de dépassement de coûts et s'informe sur les actions correctrices envisagées. Un budget de trésorerie planifiant les encaissements et décaissements mensuels peut s'avérer utile.

Attention aux tarifs communiqués aux familles lors de l'inscription !

L'information donnée aux familles lors de l'inscription ou de la réinscription de leurs enfants sur les tarifs qui seront réellement appliqués à la rentrée scolaire est un point important, qui fait partie des obligations à respecter fixées par le code de la consommation. Pour en savoir plus sur les règles applicables aux contributions des familles, consultez la documentation disponible sur l'application ISI Gestion (Isidoor).

Mise à jour du plan pluriannuel d'investissement (ou PPI) : le trésorier d'Ogec étudie le financement des investissements futurs et veille au respect des équilibres financiers à MT¹. La préparation de l'avenir de l'établissement commence par l'approbation des tarifs 2022-23 par l'assemblée générale, en ce qui concerne les contributions des familles (financement de l'immobilier et du caractère propre), la restauration, l'étude et la garderie et, le

Sur notre site internet, retrouvez les temps forts de la mission du trésorier au cours de l'année scolaire, dans une fiche pratique dédiée au calendrier de gestion.

cas échéant, l'internat. Il est préférable que les tarifs de l'année 2022-23 aient été arrêtés par le conseil d'administration avant l'été 2021 afin de pouvoir informer les familles lors des inscriptions, si celles-ci démarrent à l'automne. L'élaboration du plan pluriannuel d'investissement incombe au chef d'établissement, en lien avec le trésorier d'Ogec. Là également, la collaboration entre le chef d'établissement et le trésorier permet d'examiner la faisabilité économique des besoins d'investissement identifiés et de préparer la présentation au conseil d'administration, auquel incombe la validation financière des orientations de l'établissement à moyen terme. Les obligations de réduction importante des consommations d'énergie fixées par la loi Elan nécessitent d'étudier et de planifier dès maintenant les investissements nécessaires et leur financement.

¹Moyen terme

Article rédigé par Caroline Vanlerberghe, directrice du pôle Économie-gestion de la Fédération nationale des Ogec



ISI gestion : l'outil de gestion par excellence qui facilite l'analyse financière de vos établissements scolaires

Grâce aux établissements qui participent à la collecte des données comptables (importation de la balance depuis les logiciels de comptabilité) et des données extra-comptables renseignées (les contributions des familles, la restauration, l'internat, les participations publiques, l'immobilier), ISI Gestion est un formidable outil de prospective à destination de l'ensemble des acteurs du réseau.

ISI Gestion est un outil de consolidation des données grâce auquel les fédérations départementales, régionales ou nationale prennent connaissance de la santé économique des établissements scolaires sur un territoire donné et établissent avec précision au terme d'une réflexion, d'une analyse les tendances économiques qui s'y rattachent ainsi que des éléments de comparaison anonymisés des entités de même type auxquelles vous pourrez vous référer. C'est également, et avant tout, un outil complet d'aide à la décision, spécialement adapté pour répondre aux besoins identifiés et spécifiques des Ogec. ISI Gestion est une application qui, non seulement vous donne une vue d'ensemble sur la santé économique de votre établissement par la lecture de tableaux de bord synthétiques et de graphiques, mais aussi au travers de ratios qui pourront être comparés aux références

ou aux fourchettes recommandées. [Un pas à pas](#) est disponible dans l'espace documentation d'ISI Gestion pour vous accompagner dans l'intégration de vos données comptables et extra-comptables. ISI Gestion offrira aussi prochainement un nouveau module prévisionnel qui vous permettra de projeter à cinq ans la gestion financière de votre établissement selon différentes hypothèses d'exploitation, d'investissement et de financement. Rappelons que sur une même période, l'application autorise, par écrasement successif, plusieurs importations de la balance générale avant la clôture définitive. Le rapport de gestion institutionnel ainsi obtenu permet d'analyser les grands équilibres financiers ainsi que les principaux ratios, qui identifient les points forts et les points faibles de votre structure, et permet d'obtenir des éléments de comparaison par rapport à des établissements de même typologie et ce, avant présentation au conseil d'administration qui arrête les comptes et à l'assemblée générale qui les approuve. Une bonne connaissance des enjeux présents et futurs est la garantie d'un modèle économique propre à l'établissement qui permet ainsi de répondre au projet d'établissement, tout en pérennisant économiquement la structure.

ISI gestion offre 6 fonctionnalités différentes pour vous aider à réaliser un autodiagnostic financier de votre établissement scolaire et de vous permettre de le comparer aux établissements scolaires semblables.

Comment bien piloter sa clôture comptable 2020-2021 ?

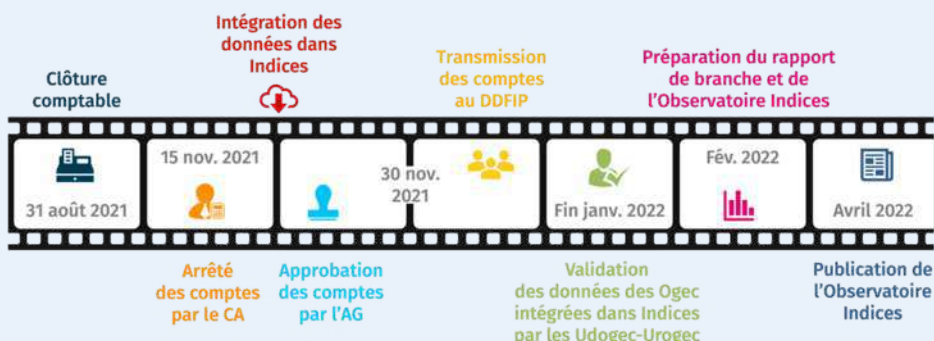
C'est la rentrée scolaire, et pour le service qui a en charge la comptabilité de l'Ogec, se fait entendre le doux tintement d'une cloche qui lui rappelle qu'il va falloir arrêter les comptes de l'année dernière. Et pour vous accompagner dans la réalisation de cette étape, ô combien importante, voici quelques rappels sur la révision des comptes.

Les statuts de l'Ogec prévoient la tenue d'une comptabilité, non seulement conforme à la législation en vigueur, mais aussi au plan comptable de l'enseignement privé, avec présentation d'un compte de résultat et d'un bilan. L'exercice comptable débute le 1^{er} septembre et se termine le 31 août.

Dès le mois de septembre, une fois la saisie des pièces comptables rattachées à l'exercice terminée, lancez la révision comptable. Traitez les écritures liées aux immobilisations, ou saisissez-les, si elles ne sont pas automatisées. Valorisez les stocks en procédant à un inventaire physique.

Effectuez ensuite le rapprochement bancaire au vu du relevé de la banque au 31 août 2021. Le dernier état de rapprochement de l'exercice devra être imprimé et conservé. Lancez le lettrage des comptes de bilan au 31 août et complétez-le si nécessaire par un lettrage manuel. Cette opération vous permettra de justifier les comptes non soldés en fin d'exercice et de ne récupérer que les écritures non lettrées à l'ouverture de l'exercice suivant. Si vous tenez une comptabilité analytique, il vous faudra exécuter les traitements de calculs de répartition dans votre logiciel de comptabilité. Et, vérifier la cohérence des résultats obtenus en regard des

Calendrier d'arrêt des comptes 2020-2021 pour les Ogec



La clôture comptable : un exercice étroitement lié au calendrier de l'Ogec

Fixez-vous des échéances en lien avec le calendrier de l'Ogec et notamment la date du conseil d'administration d'arrêt des comptes. N'oubliez pas de transmettre à la DDFIP vos comptes dans les 3 mois suivant la clôture.



données enregistrées dans la comptabilité générale. Enfin, vous procédez à l'enregistrement des opérations de fin d'année. Les écritures de régularisation sont saisies afin de permettre de rattacher les charges et les produits à l'exercice comptable approprié. L'ensemble de ces écritures peut être comptabilisé, soit dans un journal de clôture, soit dans un journal d'opérations diverses, soit dans un journal d'extour-nes. C'est ici que l'on enregistre les charges et les produits constatés d'avance. Mais aussi, les charges à payer, qui peuvent correspondre à des dettes fournisseurs (facture non parvenue), des dettes financières (intérêts courus sur emprunts), des dettes fiscales ou sociales. Les produits à recevoir qui s'appliquent à des créances clients (factures à émettre), des créances financières, fiscales ou sociales, ainsi que les provisions pour risques et charges. Fermez au fur et à mesure vos journaux comptables dès que vous avez passé toutes les écritures s'y afférant. Une fois l'ensemble des écritures passées, vérifiez la cohérence des

Une nouvelle nomenclature comptable à appliquer dès l'exercice 2020-2021

Avez-vous bien pensé à utiliser le nouveau plan comptable 2020 et à appliquer les nouveaux mécanismes comptables qui vous ont été présentés lors des différentes sessions de formation ? Pour mémoire, le grand angle du Mag des Ogec #08 de mai-juin 2020 est consacré à cette nouvelle nomenclature comptable qui intègre les nouveautés du règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 : nous vous invitons à le consulter.

totaux entre les balances, les journaux et les grands livres. Il faudra ensuite analyser les comptes et faire un commentaire si un événement significatif est venu impacter ces derniers. Enfin, il sera de bon ton de signifier et de commenter les écarts importants au regard de l'année précédente. À ce stade, vous pouvez imprimer le bilan, le compte de résultat et rédiger l'annexe. Utilisez les nouveaux modèles de comptes annuels disponibles dans [ISI Gestion](#).

La qualité de votre travail, dans le respect des normes comptables et des délais de production, permettra à la gouvernance de piloter l'établissement.

Une fois que vous avez terminé, communiquez l'ensemble des éléments comptables à votre chef d'établissement, au trésorier et, le cas échéant, au commissaire aux comptes : n'hésitez pas à consulter la fiche pratique sur la nomination d'un commissaire aux comptes, disponible dans la documentation de l'application [ISI Gestion](#) sur Isidoor. N'oubliez pas que c'est à partir de votre dossier de clôture que ceux-ci vont vérifier et valider les comptes de l'Ogec. Échangez avec eux sur les méthodes retenues et les écritures de régularisation qui ont été comptabilisées. Pour conclure, rappelez-vous que la qualité de votre travail, dans le respect des normes comptables et des délais de production, permettra à la gouvernance de piloter l'établissement et de prendre des décisions en cohérence avec sa santé financière, assurant ainsi sa pérennité.